



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ambulanciers

Question écrite n° 46720

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'évolution nécessaire de la formation des professions d'ambulanciers hospitaliers et de SMUR. Les modes de prise en charge des patients sont de plus en plus exigeants pour ces personnels. L'attente des patients et les progrès technologiques contraignent les équipes d'ambulanciers à une plus grande performance et à une qualité de prise en charge irréprochable. En outre, le secteur privé comme le secteur public des professions médicales souhaitent travailler avec des ambulanciers qualifiés assurant une sécurité optimum aux patients pendant leur transport jusqu'à l'hôpital. C'est pourquoi il lui paraîtrait souhaitable de faire évoluer le certificat de capacité d'ambulancier (CCA) vers un véritable diplôme d'Etat, mieux reconnu et plus adapté à l'intervention des ambulanciers en cas d'urgences vitales. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de faire évoluer la formation de ces personnels, indispensables au bon fonctionnement des services de santé de notre pays, dans un contexte de fermeture des établissements de soins de proximité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, pleinement conscient du rôle important des ambulanciers dans la prise en charge des patients, réfléchit aux adaptations nécessaires à la formation de cette profession, liées notamment aux progrès technologiques et à l'évolution du système de santé. Un groupe de travail vient d'être lancé par le ministre chargé de la santé pour étudier d'éventuelles modifications du certificat de capacité d'ambulancier. Ce groupe est constitué de l'ensemble des partenaires compétents sur le sujet : organismes de formation, SAMU de France et représentants des entreprises d'ambulanciers. Il devrait donner ses conclusions dans le courant du premier trimestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46720

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 décembre 2004

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7109

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10529